

Identification		Numéro de dossier : 1186620006
Unité administrative responsable	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées	
Projet	-	
Objet	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique afin de connaître les besoins et les attentes de la population concernant le développement et l'aménagement d'un grand parc dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques	

Contenu

Contexte

L'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques

En 2004, la Ville de Montréal a mis en place sa Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN). Cette politique vise à concilier le développement urbain et la conservation de la nature, et ce, afin de maintenir la biodiversité et d'offrir à la population l'occasion d'établir un lien de proximité avec la nature. Elle a permis d'identifier dix secteurs, appelés écoterritoires, où la protection, la valorisation et la création des espaces naturels ont été jugées prioritaires. On compte parmi ces secteurs l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, situé dans les arrondissements Sud-Ouest et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Au cœur de cet écoterritoire, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) procède actuellement à la reconstruction de l'échangeur Turcot. Ces travaux incluent le verdissement des abords autoroutiers ainsi que l'aménagement d'une zone tampon au pied de la falaise Saint-Jacques qui intègre des milieux humides et une piste multifonctionnelle. Le déplacement des voies autoroutières et ferroviaires libère un espace de près de 43 hectares dans l'écoterritoire qui est largement hypothéqué par un ensemble de contraintes au développement.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) propose un projet de mise en valeur de l'écoterritoire par la création d'une nouvelle entrée de ville verdoyante et symbolique de la métropole, dans un secteur actuellement largement minéralisé et inaccessible à la population. La proposition du SGPVMR s'articule autour de trois composantes principales :

- 1- Aménager un nouveau grand parc dans l'ancienne cour Turcot;

- 2- En collaboration avec le MTMDET, réaliser une infrastructure verte permettant la création d'un lien nord-sud pour les piétons et les cyclistes;
- 3- Doter la métropole d'une entrée de ville innovante et emblématique.

La réalisation du concept permettra de :

- Contribuer à l'augmentation d'aires protégées en milieu urbain, relativement à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (cible de 10 % de milieux naturels protégés);
- Doter l'agglomération d'un nouveau parc en complémentarité au réseau des parcs afin d'élargir son offre de services aux citoyens dans un secteur minéralisé;
- Offrir des infrastructures qui favorisent des déplacements actifs, sécuritaires et confortables et qui améliorent l'accessibilité aux principaux générateurs d'affluences situés de part et d'autre de la falaise Saint-Jacques notamment en facilitant l'accessibilité à la piste cyclable du canal de Lachine;
- Marquer de manière distinctive une entrée importante du territoire montréalais;
- Créer un point d'attrait qui permet d'envisager la requalification de ce secteur plutôt marginalisé par le développement urbain.

Décision(s) antérieure(s)

CG13 0482 – 19 décembre 2013 – Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques pour une somme maximale de 149 802,05\$, taxes incluses.

CE13 0429 – 10 avril 2013 – Adopter un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$, entièrement financé par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec (MAMROT), pour réaliser des études en lien avec les projets d'envergure et qui sera réparti selon les indications prévues au présent dossier entre le Service de la qualité de vie, le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ainsi que la Société du Parc Jean-Drapeau.

CM04 0861 – 13 décembre 2004 – Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Description

Afin de s'assurer que les citoyens ainsi que les acteurs économiques et institutionnels soient impliqués dans cet exercice de planification, la Ville souhaite qu'un mandat de consultation publique, en amont du projet, soit confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). L'ensemble de la démarche sera sous la responsabilité de la Ville, promoteur du projet, en collaboration avec le MTMDET.

Par cette démarche de concertation, la Ville souhaite entendre les citoyens par rapport à cette proposition et connaître leurs attentes et besoins face aux différentes composantes de ce projet. En fonction du programme convenu, l'OCPM tiendrait des activités permettant aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations par le biais notamment de séances d'informations, d'ateliers créatifs, d'interceptions ailleurs sur le territoire visé par le projet et de séances d'audition de mémoires.

Les résultats de cet exercice permettront à la Ville de préciser les propositions d'aménagement et de programmation pour qu'ils soient en adéquation face aux attentes de la population. De

plus, cette démarche permettra de mobiliser la communauté autour de ce projet qui prendra place à la suite des travaux de l'échangeur Turcot.

Justification

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Au cours des dernières années, divers exercices de consultation publique ont été menés par l'OCPM. Les avantages de la consultation publique sont nombreux et ces consultations ont permis de mieux connaître les besoins et les attentes de la population, d'avoir accès à l'expertise citoyenne (technique et de la vie quotidienne), d'avoir une meilleure compréhension par tous des enjeux et de favoriser l'acceptabilité sociale du projet. L'ensemble du processus est donc une opportunité de concevoir de meilleurs projets, en collaboration avec les citoyens et les différentes parties prenantes concernées.

En confiant à l'OCPM la responsabilité d'une démarche de consultation, la Ville démontre son intention de favoriser et encourager une démarche participative et inclusive qui accordera une large place à l'expression des préoccupations du milieu.

Aspect(s) financier(s)

Les coûts relatifs à la démarche d'interaction avec les parties prenantes seront assumés par l'OCPM dans le cadre de son budget de fonctionnement.

Développement durable

Cette démarche permettrait de respecter un des critères énumérés au Plan corporatif de Montréal en développement durable, soit la participation et la concertation.

Impact(s) majeur(s)

La démarche soutenue par l'OCPM fournira à la Ville des données qui lui permettront d'assurer une planification cohérente des interventions publiques et pourra mieux répondre aux besoins et attentes des citoyens.

Opération(s) de communication

Les communications feront l'objet d'une stratégie concertée entre l'OCPM et le Service des communications de la Ville de Montréal afin d'assurer une bonne diffusion de l'information auprès du public visé par le processus de consultation ainsi qu'une gestion efficace des relations avec les médias.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

L'échéancier de la consultation sera déterminé par l'OCPM. Les dates ciblées sont les suivantes :

- Consultation de la population à l'automne 2018
- Le rapport final sera déposé environ 90 jours suivant le début des consultations.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention
Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes	Services
Lecture :	

Responsable du dossier Amélie BILODEAU conseiller(ere) en planification Tél. : 514 872-2531 Télécop. : 000-0000	Endossé par: Véronique ANGERS c/d developpement stratégique et programmation – grands parcs Tél. : 514 872-6746 Télécop. : 000-0000 Date d'endossement : 2018-05-05 06:47:19
--	--

Approbation du Directeur de direction Daniel HODDER Directeur – Gestion des parcs et biodiversité Tél. : 514 872-1712 Approuvé le : 2018-05-08 16:37	Approbation du Directeur de service Louise-Hélène LEFEBVRE Directrice – Service des grands parcs, du verdissement et de Mont-Royal Tél. : 514 872-1456 Approuvé le : 2018-05-09 13:43
--	---

Numéro de dossier :1186620006